Chapitre V : Externalisation et sous-traitance

Externalisation : Correspond au transfert d’activité d’une entreprise vers un prestataire externe spécialisé. Cette forme de sous-traitance permet à l’entreprise de se focaliser sur son activité 1ère.

Par exemple quand une entreprise paie un cabinet comptable pour s’occuper de sa comptabilité, c’est de l’externalisation.

Consiste à faire produire par une entreprise extérieure une des activités non principales de l’entreprise mère.

Les entreprises externalisent en général la comptabilité, les services informatiques.